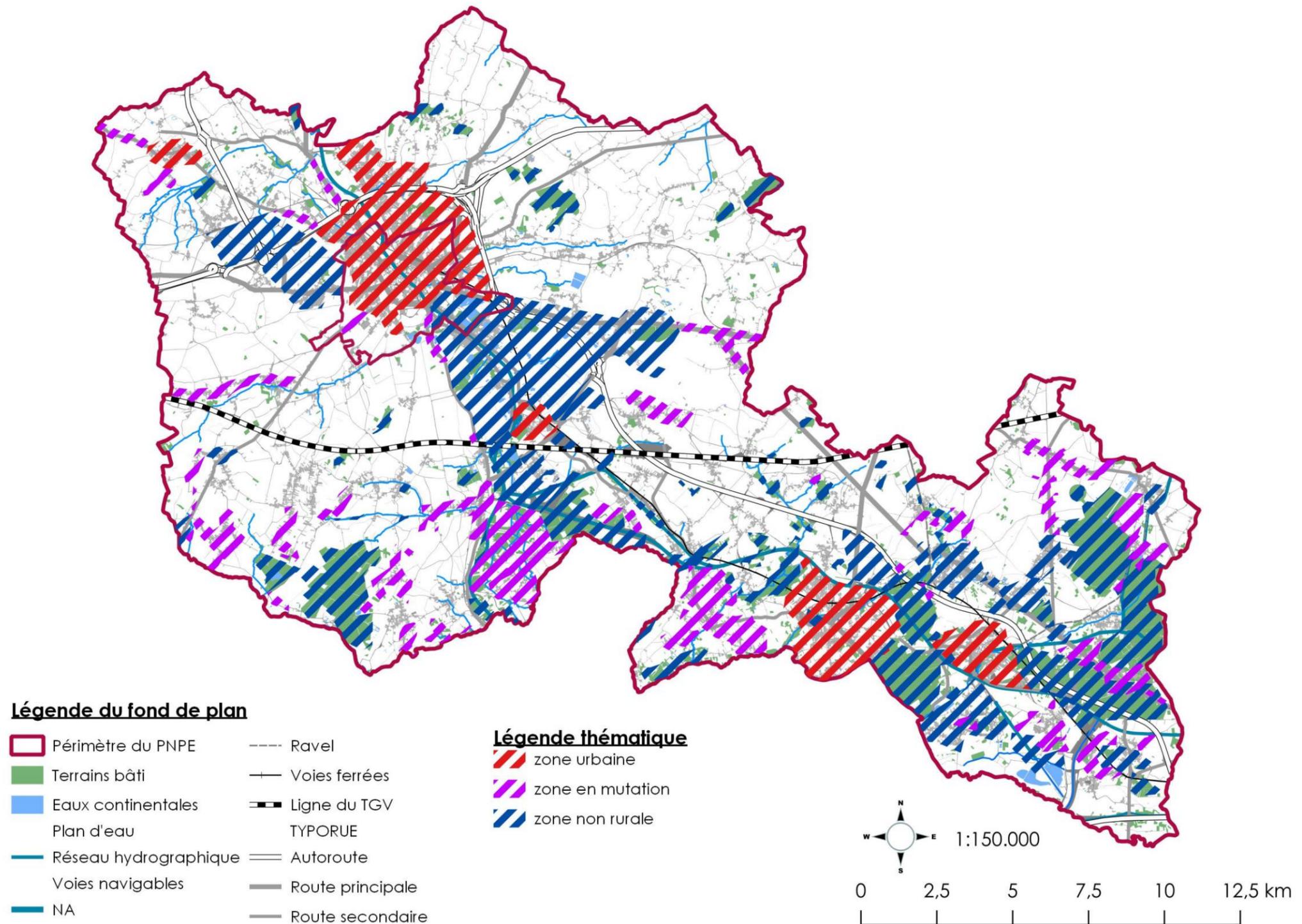




LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

LA RURALITE SINGULIERE DU TERRITOIRE



Carte 2 – La ruralité du Parc naturel – Réalisation : PNPE 2020 – Données : SPW

Définition des zonages des espaces ruraux du PNPE

Rural :

- peu urbanisé (faible densité d'habitat, de population)
- non industrialisé
- prédominance des cultures, puis des prairies et forêts
- éléments agricoles structurants : Pépinières, Vergers, Alignements, Arborés, Saules
- milieux humides
- ambiances rurales et silhouettes villageoises
- patrimoine bâti
- patrimoine naturel
- bâti traditionnel

Urbain :

- densité de bâti élevée (maisons accolées, deux façades), tissu urbain continu
- bien urbanisé et ou industrialisé
- forte densité de population
- (répartition hétérogène du bâti, déstructuré, avec une architecture diversifiée, mélangeant l'ancien et le moderne)
- présence d'industries
- recrudescence de la verticalité (des bâtis, qui peuvent avoir plusieurs étages, des industries, des infrastructures etc.)

En mutation :

- En transition, changement
- déstructuration de l'espace rural : du bâti qui mute vers un espace urbain ou des terres qui changent d'occupation (forte exploitation sylvicole, industries)
- sous influence urbaine dans son mode d'aménagement cf franges urbaines (urbanisation pavillonnaire, en ruban, le long des axes → tiers-espace : non identification du lieu)
- rural isolé dans zone plus urbaine
- campagne périurbaine (activité agricole et sylvicole éloignée des villages, en contact direct avec le pôle urbain et subissant son influence)
- sylviculture en zone agricole au plan de secteur

Non rural :

- espaces inclassables
 - non rural mais non urbain
 - déjà muté mais désordonné, hétérogène
- conflits d'usage (mélange entre activité industrielle, habitat, exploitation etc.)
- zonings industriels, vestiges industriels (carrières etc.)
- sylviculture intensive en zone forestière au plan de secteur
- Zone forestière
- Villages rurbain
 - densité importante et un type de bâti plus urbain
 - conserve des caractéristiques rurale indéniables

Méthodologie et réflexions sur la carte des espaces ruraux et leur contexte paysager

La volonté, à travers cette étude, est de montrer que la ruralité, dans sa singularité, existe au-delà du Plan de secteur dans lequel la définition de nombreuses zones urbanisables n'a pas tenu compte de l'ambiance du contexte rural. Aujourd'hui, par cet état de fait, de nombreux quartiers villageois, sur l'ensemble du territoire, n'ont pu être pensés ou dirigés en mode rural et en ont perdu petit à petit l'ambiance. Cela est surtout perceptible au travers d'une urbanisation souvent débridée, d'une architecture hétéroclite de faible qualité et un laisser-aller au niveau des abords privés, principalement en terme de végétation et de zones indurées.

Il est bien entendu que cette carte est subjective et les termes employés et le degré de détail de la carte restent assez simples d'un point de vue paysager. Le but de cette démonstration est de proposer une carte compréhensible par tout un chacun ; le choix et l'explication des mots est donc essentiel.

Le choix de faire un zonage par rayures et non par polygones fermés est déterminant: on découvre ainsi des zones ouvertes, poreuses, dont la limite n'est pas précisément définie. Premièrement parce qu'elle est amenée à évoluer mais ensuite parce qu'il serait beaucoup trop discutable et complexe d'imposer des limites aux zones ; il faudrait un degré de détail qui n'est pas nécessaire pour la compréhension de l'enjeu sous-jacent.

Critères de classification des espaces ruraux en fonction des spécificités rurales du territoire

- Connotation de certaines infrastructures jugées plus « urbaines » que « rurales » (parcs à éoliennes trop nombreux, zones industrielles etc.).
- Différences entre les espaces ruraux selon notre ressenti, selon l'ambiance dégagée
- Sentiment d'appartenance à un ER des habitants (filtre affectif et culturel dans leur vision du paysage)
- Constitution du tissu bâti (densité, forme etc.) + cf. solde de la zone urbanisable → plan de secteur
- Présence d'infrastructures (quel type, quelle quantité, site à réaménager etc.)
- Présence de patrimoine local (façades, clochers, site classé etc.) et de zones protégées (ZPU ou RGSBR)
- Biodiversité du lieu, faune et flore (ex : Culture de peupleraies → appauvrissement du lieu par une plantation mono-spécifique au détriment des lisières mixtes)
- Type d'agriculture et conséquences sur l'écosystème (ex : érosion du sol dans cultures sarclées, diminution des parcelles, du morcellement à cause de l'agriculture intensive conduisant à la régression d'espèce patrimoniales)
- Composition végétale

Quelques précisions : dans la catégorie zone urbaine, ont été repris uniquement les pôles urbains avérés à savoir Antoing, Péruwelz, Tournai, Templeuve et Blaton. D'autres villages ont un centre dense à tendance urbaine mais l'ambiance reste rurale car notamment le centre est de petite taille.

La carte de zonage des espaces ruraux du PNPE a pris en compte les peupleraies en zone agricole au plan de secteur qui ont été ajoutées aux espaces en mutation ; les forêts et bois en zone forestière au plan de secteur ont été inclus dans la zone non rurale.

Pour la catégorie « non rural », certains espaces bâtis peuvent être qualifiés de rurbain ; en effet, ils peuvent continuer à s'urbaniser en se densifiant. Cependant, les zones à bâtir n'y sont plus très nombreuses et leur évolution globale devrait rester modérée. Ces espaces ne seront jamais complètement urbains, ni ruraux, ayant déjà mutés en une « rurbanité » qui correspond à la notion de non rural.

Du point de vue paysager, l'espace rural du parc naturel des Plaines de l'Escaut, comment le définit-on ?

De l'espace rural, on a tendance à penser directement « **ce qui est relatif à la campagne** ». Pour cette analyse, on conviendra qu'il s'agit de **tout ce qui n'est pas stricto sensu urbain**. Le rural intègre l'agricole et le non agricole. Il ne doit pas être fortement urbanisé ou industrialisé.

Pourtant il existe des espaces à forte influence urbaine, qui ne sont donc plus à proprement parlé des espaces ruraux mais plutôt des espaces en **transition urbaine, en mutation**. Il s'agit d'une nouvelle forme d'extension de la ville plus que d'une « renaissance rurale », puisque la dépendance au pôle urbain est manifeste : la majorité des emplois et des services se trouve dans le pôle urbain, la majorité des achats s'y réalise grâce à la forte mobilité des ménages périurbains. Cependant, comme indiqué plus haut, cet **espace périurbain** peut être considéré comme **encore rural** par certains côtés, notamment par son paysage à dominante de cultures, de prairies et de forêt, par la prédominance de l'habitat individuel, par une densité de population relativement faible (environ 70 habitants/km²), par des commerces et des services locaux encore insuffisants, et par l'impression des périurbains eux-mêmes d'habiter la campagne... Il est important de reconnaître l'originalité de cet espace mi-rural, mi-urbain (qualifié parfois de « rurbain ») car la plus grande partie du renouveau démographique des campagnes doit lui être attribué.

Une définition qualitative globale de ce qu'est un espace rural peut s'appuyer sur les trois critères suivants :

- la densité : faible densité relative non seulement d'habitants, mais également de constructions, d'emplois, d'équipements, de commerces, de services, de voies de communications et, plus généralement d'interconnexions,
- le paysage : est rural pour un espace qui se caractérise par la prédominance de formations végétales dites « naturelles » (en réalité souvent fortement transformées par les sociétés humaines) : forêts, prairies, cultures, friches, etc.
- l'espace où les activités agricoles tiennent une place relativement importante, sinon en terme d'emploi, du moins par les surfaces qu'elles occupent.

Le rural se définit par ce que l'on peut appeler des « **ambiances rurales** ». Il s'agit d'une vision paysagère sensible, de ce qui évoque pour nous (les habitants du lieu) le rural, selon notre ressenti. Il s'agit donc de l'étude de silhouettes villageoises, auréoles villageoises (= village + sa ceinture de jardins et de vergers + pâtures encloses) qui forment des entités paysagères ayant une identité commune et un patrimoine commun.

*Il se dégage du PNPE une image rurale qui est le résultat de l'interrelation entre divers éléments, une mosaïque d'éléments agricoles structurant : Cultures, Prairies, Pépinières, Vergers, Alignements, ...
L'emprise de l'agriculture sur le paysage est très importante d'un point de vue superficiel.*

Les espaces ruraux sont également constitués de villages et hameaux en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur mais peuvent avoir des formes de bâti ponctuellement plus urbaines et déstructurées (étalement le long des voiries, lotissements) ou encore être de petite taille, mais être localisé au sein d'une zone urbanisée, de façon isolée. L'ambiance rurale est alors menacée, elle est en mutation.

De même, il y a des villages et hameaux en zone d'habitat au plan de secteur mais qui bénéficient toujours d'une ambiance rurale.

L'espace rural est souvent caractérisé par des **critères morphologiques d'occupation du sol** (forte présence de l'agriculture et de la forêt ainsi qu'une faible densité de population). Cependant, ces critères ne prennent pas en compte les **multiples facettes** des espaces ruraux, qui sont notamment corrélés avec :

- La distance entre ces espaces et un pôle urbain (espace périphériques, espaces intermédiaires)
- L'influence de ce dernier sur la campagne environnante
- L'accessibilité
- L'importance de la fonction résidentielle.
- Les activités et services que l'espace rural offre.

Quel est le type d'espace rural sur le Parc naturel ?

Il s'agit de se poser les bonnes questions :

- Quels sont les éléments constitutifs du lieu ?
- Quelles sont leurs caractéristiques morphologiques et, par induction, fonctionnelles ?
- Comment classer ces éléments en composantes paysagères ?
- Comment ces éléments/composantes sont-ils localisés les uns par rapport aux autres ?

De quel type d'occupation du sol agricole s'agit-il ?

- Parcs herbacés
- Prairies de fond de vallon
- Damier de prairies moyennement humides
- Petites parcelles de culture proches du bâti
- Grandes parcelles de culture
- Mosaïque de parcelles de culture de taille moyenne
- Maraîchage et pépinière
- Culture en fond de vallée sur zones sableuses
- Cultures en fond de vallée
- Cours d'eau
- Surfaces en eau
- Zones naturelles humides et parcelles attenantes aux plans d'eau
- Prairie en zone très humide
- Fonds humides de la vallée de l'Escaut
- Marais aménagé en damier (petites parcelles)
- Marais aménagé en damier (moyennes parcelles)
- Marais aménagé en lanière

De quel type d'agriculture s'agit-il ?

- Agriculture intensive (monoculture...) : zone agricole dégagée, qui ouvre à de vastes perspectives
- Agriculture extensive (agriculture raisonnée, agriculture biologique...)
- Agriculture bocagère
- Maraîchage
- Elevage (prairies, ...)

Quel est l'impact de l'agriculture dans le paysage et sur l'écosystème ?

- Paysage agro-industriel de monoculture, openfield → érosion des sols, coulées de boues, ouverture du paysage, diminution de la biodiversité (faune et flore, patrimoine local)
- Prairie fleurie → permet de maintenir la biodiversité, impact visuel attractif, coloré, connotation positive
- Paysage agricole vernaculaire → mémoire rurale du lieu, connoté culturellement
- Agriculture environnementale → attraction touristique

Est-ce un ER propice au tourisme et aménagé en conséquence ?

- Panneaux signalétiques (information sur le PNPE, sur l'ER spécifique, la faune et la flore qu'on y trouve)
- Itinéraires de promenade

Quels sont les (autres) types d'occupation du sol (composition)?

- densité d'artificiel non bâti, de terres arables, des cultures permanentes, des prairies et espaces agricoles hétérogènes, des espaces semi-naturels
- Présence de bâti : sous quelle forme ? (densité du tissu bâti continu, tissu urbain, tissu bâti discontinu ; urbanisation dite « tentaculaire », urbanisation en ruban ; zone résidentiel, infrastructure pour loisir, services, santé etc.)
- Infrastructure de transport : dense ? diversifié ? (à la fois facilité de mobilité mais source de nuisances)
- zone à réaménager : friche industrielle, friche agricole, anciennes carrières et sablières
- Présence de forêt : Paysage sylvicole : monoculture ou pas (biodiversité ? fermeture du paysage ? intérêt paysager, touristique ?)
- Présence de zones humides (prairies humides, mares, étangs etc.)

Quelle est la configuration de ces occupations du sol ?

- nombre de zones bâties (densité de population ? Si inférieure à 200hbts/km2 alors identité rurale clairement marquée)
- longueur de bordure du bâti, des prairies, des forêts, des zones semi-naturelles

Quels sont les intérêts paysagers de cet ER, ces atouts, plus-values ?

- Points de vue remarquables
- Biodiversité, réseau écologique
- Présence d'eau (mares...)
- Patrimoine bâti, non bâti, naturel (attire touristique) (protection bâtis anciens par le RGBSR : préservation de l'identité architecturale, des bâtis traditionnels + SGIB, sites de grand intérêt biologique, zone Natura 2000)

Quels sont les problématiques liées à ces espaces ruraux ? Quels sont les menaces et les solutions ?

- ER en remembrement suite aux coulées de boue
- ER avec création de mares car perte de biodiversité due aux étangs de pêches et des peupleraies qui remplacent les prairies humides

Synthèse de la perception des éléments humains, naturels, agricoles et d'infrastructures qui façonnent l'identité rurale du territoire

L'image rurale reflétée par le Parc naturel est marquée par divers éléments.

Tout d'abord, le territoire rural est caractérisé par une mosaïque d'éléments agricoles structurants: cultures, prairies, pépinières, vergers, mais aussi alignements arborés et arbres têtards. La part de l'espace occupé par l'agriculture correspond à plus de la moitié de la superficie totale du territoire. L'emprise de l'agriculture sur le paysage est donc déterminante. On y retrouve des paysages plus bocagers, plus prairiaux, mais également d'importantes superficies de grandes cultures ouvertes, là où les sols sont plus favorables. Mais aussi des cultures plus locales comme les pépinières de Lesdain sur la commune de Brunehaut.

Les boisements façonnent également le paysage du territoire du Parc naturel, qu'ils soient de type forestier (massifs domaniaux et bois) ou qu'il s'agisse de bosquets plus parsemés (peupleraies).

Composantes d'un paysage perçu comme naturel, les éléments structurants des paysages arborés (alignements, saules, vergers, bosquets isolés de peupliers, vieux arbres isolés, etc.), tout comme les milieux humides de prairies ou de marais, les cours d'eau et les anciens sites carriers ou industriels reconquis par la nature participent de manière prépondérante à la qualité paysagère et rurale du territoire.

Le Parc naturel comprend également un réseau important de cours d'eau, autour desquels la ruralité s'est développée.

Au sein de ces espaces ruraux, on s'aperçoit que la plupart des cours d'eau sont peu visibles dans le paysage, à l'inverse des canaux, dont la situation majoritairement en remblais, marque plus fortement le champ de vision.

L'Escaut, quant à lui, est un fleuve peu perceptible dans la traversée du Parc naturel. La cause principale en est notamment une orientation du bâti adossé au cours d'eau. Les canaux peuvent être soumis à recalibrage ou mis à grand gabarit, leurs berges aménagées, des étangs privés et des ouvrages hydrauliques créés ou supprimés. Autant d'évolutions qui modifient plus ou moins fortement les paysages d'eau.

L'importante présence humaine engendre des paysages liés aux activités. Les infrastructures sont fort développées, qu'elles soient routières, ferroviaires, fluviales, d'activités économiques et de loisirs. Elles mutent en fonction des activités humaines et obéissent à des choix de gestion et de fonctionnement, ou encore à des volontés économiques et de planification. La création de nouvelles infrastructures de transport, de réseaux ou d'activités, l'aménagement de celles existantes et de leurs abords, la fermeture ou la reconversion d'activités font changer les paysages urbains, mais aussi les paysages ruraux du territoire. L'entretien des infrastructures et de leurs abords et les modes de gestion opérés sont des facteurs d'évolution saisonnière, écologique ou esthétique du paysage.

L'impact paysager de l'implantation d'un nouveau zoning industriel ou d'une zone de service n'est pas à démontrer. En fonction des choix opérés et de l'intégration des notions de valeurs écologiques et paysagères dans ces aménagements, les impacts varient, allant de l'artificialisation à l'amélioration de la qualité des paysages d'infrastructures et d'activités.